

# Lisez-moi V3.00.112 – Juillet 2022



## V.3.00.112/ 12 juillet 2022

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.112 d'Impact emploi association.

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion](#)).

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Taux et barèmes](#)
- [Correction d'anomalies](#)
- [Fiches à la une](#)
- [Rappels](#)



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (fenêtre de messagerie, document PDF...) **durant le téléchargement de la mise à jour** car certains messages d'installation apparaissent sous ces

fenêtres et ne seront donc pas visibles.

**Au regard des conditions de travail actuelles (*travail à distance...*), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.**

Si vous êtes dans ce cas, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

---

### ► **Régularisation des cotisations – Autres cotisations**

Pour des raisons techniques le volet « **Autres cotisations** » de l'onglet « **Régularisation des cotisations** » est temporairement fermé.

---



**ADMINISTRATIF SALARIE**

### ► **Complément d'heures**

Vous pouvez maintenant saisir des compléments d'heures sur le bulletin de salaire, au niveau de l'onglet données conventionnelles :

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

## TYCOON

### Fiche du bulletin de salaire

Siret:  Raison sociale:   
 NNI: 2870450502088 58 Salarié:

Mois: Juin 2022 Période d'emploi: 01/06/2022 au 30/06/2022 Trimestre: 2e trimestre 2022

Quotité: 151,67  
 Salaire de base: 1 685,00

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Déroulement de carrière		0,00	01/06/2022	
Rémunération individuelle supplémentaire		0,00	01/06/2022	
Prime de sujétion		0,00	01/06/2022	
Ajustement conventionnel		0,00	01/06/2022	
Majoration familiale de salaire		0,00	01/06/2022	
Supplément familial		0,00	01/06/2022	
Bonification de carrière		0,00	01/06/2022	
Reconstitution de carrière		0,00	01/06/2022	
<b>Complément d'heures</b>		<b>253,00</b>	<b>01/06/2022</b>	
<b>Brut</b>	1 938,00	<b>Net imposable</b>	1 589,33	
<b>Net à payer avant imposition</b>	1 534,11	<b>Net à payer après imposition</b>	1 513,45	

Navigation: Général

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

NOUVEAU Quitter



## TAUX ET BAREMES

### ► Valeur de point CCN « Organismes de tourisme »

La valeur du point est fixée à 1,16 au 1er juillet 2022.

### ► Valeur de point CCN « Habitat logement accompagné »

La valeur du point est fixée à 1,15 au 1er janvier 2022.





## CORRECTION D'ANOMALIES

### ► Saisie des congés payés

L'anomalie concernant les congés payés et leur affichage est corrigée.

---



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO](#)
- [Saisie des contrats courts](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)
- [Utiliser Impact emploi en télétravail](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !  
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Recherche...

Rechercher



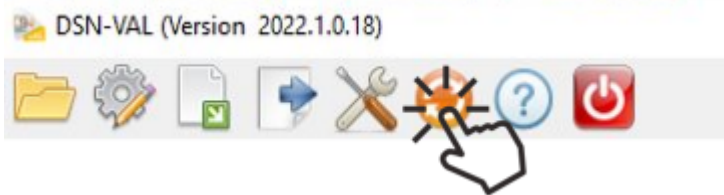


## RAPPELS

### ► Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2022**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2022.1.0.18** :



**Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire**

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2022** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2022.1.0.18 à partir du portail [DSN](#)**.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► Comment joindre l'assistance ?



En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Pour toute demande, l'**unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr)**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l'assistance.

**Merçi de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

